



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 22 FEVRIER 2022

Présents : Mme Sylvestre – MM.– Pézière - Sabaté - Sénécral -Traon

Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité)

Excusé : M. N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses. Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

APRES AUDITION DES PERSONNES CONVOQUEES

FC DOMONT

Après audition de Monsieur Keita Mamadou, président du FC Domont, la Commission lui a donné des informations concernant les obligations à respecter pour l'équipe fanion évoluant en Séniors 2ème division Poule B.

La décision à prendre a été mise en délibéré par la Commission et paraîtra dans le PV du 4 mars.

CONVOCAATION : PRESENCE OBLIGATOIRE

Anciens D4 Poule A

Match n°23470972 du 19/02/2022

PUISEUX LOUVRES 95 12 / FC ARGENTEUIL12

La COC convoque le 1er mars 2022 à 18H :

- L'arbitre de la rencontre
- Le capitaine du Puisseux Louvres 12
- Le capitaine du FC Argenteuil 12
- Le dirigeant responsable de l'équipe de Puisseux Louvres 12
- Le dirigeant responsable de l'équipe du FC Argenteuil 12



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

OL MONTIGNY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

* 7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOF)

* 2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY

Matches concernés à domicile :

- 13/03/2022 : OL MONTIGNY / ES SAINT PRIX 2
- 27/03/2022 : OL MONTIGNY / ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT
- 10/04/2022 : OL MONTIGNY / ASSO A 3
- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 16/11/2021

US PERSAN 03

La COC vous informe que tous les matches à domicile de votre équipe Seniors D1 devront se jouer à huis clos jusqu'au dimanche 10/04/2022 (6 mois de matches à huis clos) : voir l'article 40.6 du RS du DVOF pour l'organisation des matches à huis clos.

Matches concernés à domicile :

- 13/03/2022 : US PERSAN 03 / FC SOISY
- 27/03/2022 : US PERSAN 03 / FC GOUSSAINVILLE 2
- 10/04/2022 : US PERSAN 03 / OL MONTIGNY

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matches à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 20/03/2022 : FC HERBLAY 1 / EMMB 1
- 10/04/2022 : FC HERBLAY 1 / OL MONTIGNY 1
- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

DOSSIER EN ATTENTE DE PIECES JUSTIFICATIVES

La Commission demande à l'US PERSAN la feuille de match de la rencontre Seniors D3 Poule A du 13/02/2022 US03 PERSAN / FC JOUY LE MOUTIER pour le mardi 1er mars 2022

REMERCIEMENTS ARBITRE

CHIKHI Célia
DUFRESNE Widdy

COURRIER CLUBS

USM BRUYERES BERNES/ESM THILLAY

Courriel du 21/02/2022

Anciens D3 Poule A

Match n°23470571 du 27/02/2022

USM BRUYERES BERNES 11 / ESM THILLAY 12

En raison d'un doublon de match à la date du 27/02/2022, ce match se jouera le 06/03/2022

PIERRELAYE FC

Courriel du 22/02/2022

U16 D3 Poule B

PIERRELAYE FC 1 / CHAMPAGNE SFC 95 1

La COC vous demande de vous référer à l'ART 20.4 du RS du DVOF

SAINT PRIX ES

Courriel du 10/02/2022

La COC ne peut prendre en compte votre demande : manque l'arrêté municipal de fermeture du complexe sportif



ROISSY EN France US

Courriel du 10/02/2022

La COC vous propose horaires suivants en attente des résultats du Championnat à mi-Mai

Le 05/06/2022

- Horaire 12H
 - U16 D1 match n°23490632 USRF / FC HERBLAY
 - U16 D3 Poule C match n° 23857447 USRF 2 / AS MENU COURT
- Horaire 15H
 - U18 D2 match n°23703651 USRF / FASSOA2
 - Seniors D2 Poule B match n°23467255 B USFR / FC FRANCONVILLE 2

JS PONTOISIENNE

Seniors D4 Poule A

Match n°23468290 du 16/01/2022

PRESLES USL 2 / PONTOISIENNE JS 1

La Commission maintient votre forfait du 16/01/2022

Votre équipe ne disposait pas du nombre suffisant de passes sanitaires à l'heure du coup d'envoi du match

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

BEZONS USO

Courriel du 14/02/2022

Match n°23470118 du 24/04/2022

Anciens D1

BEZONS USO 11 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC 12

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES A JOUER

05/03/2022

Seniors Féminines D1

Match n°23734689

ARGENTEUIL RC 1 / GONESSE RC 1

17/04/2022

Seniors D2 Poule A

Match n°23466991

VILLIERS LE BEL FC 1 / ERAGNY FC 1

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTIGNY OL

Seniors D3 Poule C

Match n°23467903 du 13/02/2022

MONTIGNY OL 2 / VIARMES ASNIERES OL 1



1er FORFAIT AVEC AMENDE

MONTMAGNY SP

U14 D4 Poule C

Match n°23885911 du 19/02/2022

CHAMPAGNE SFC 95 1 / MONTMAGNY SP 1

MONTMAGNY SP 1 **Amende 24€**

MONTMAGNY SP 1	-1pt	0but
CHAMPAGNE SFC 95 1	3pts	5buts

Secrétaire de Séance
Mr SENECAL

Président de Séance
Mme SYLVESTRE